



Salarié depuis 3 ans, exclus de l'intéressement...est-ce légal ?

Par **Julien1892400**, le **19/09/2009** à **19:24**

Bonjour,

Je suis salarié avec le statut cadre depuis plus de 3 ans dans une société et je viens d'apprendre que certains salariés bénéficient d'un intéressement (depuis 2 ans pour certains).

Je ne suis pas syndicaliste dans l'âme mais je suis un peu choqué de ne pas avoir été informé (alors même que j'avais posé la question auparavant !)

Cela ne me semble vraiment pas juste, sachant que j'ai toujours eu droit à des compliments concernant mon travail dans cette entreprise... Est-ce légal d'exclure certains salariés de l'intéressement ? y a-t-il un recours possible ?

Merci de votre aide !